

Recherches sociographiques



L'Avenir, 1847-1851

Jean-Paul Montminy

Volume 10, Number 2-3, 1969

Idéologies au Canada français, 1850-1900

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055466ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055466ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Montminy, J.-P. (1969). L'Avenir, 1847-1851. *Recherches sociographiques*, 10(2-3), 323-353. <https://doi.org/10.7202/055466ar>

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1969

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

L'AVENIR 1847-1852 *

I. LE JOURNAL

L'Avenir paraît, à Montréal, pour la première fois le 16 juillet 1847 sous la direction des fondateurs, Jean-Baptiste-Éric Dorion et George Batchelor, qui en est le gérant et le rédacteur en chef (voir le premier numéro, p. 2). *L'Avenir* prend alors la suite immédiate du *Sauvage*, feuille humoristique, qui avait eu deux numéros seulement.

À la fin du volume I, le 23 novembre 1847:

« M. G. Batchelor se retire de la rédaction du journal qui sera rédigé par un comité de collaboration volontaire, et il ne paraîtra que tous les samedis. »

Bientôt, J.-B.-É. Dorion en deviendra le directeur-gérant. Il s'occupera de *L'Avenir* à plein temps à partir du 1^{er} mai 1848 (voir 24 avril 1848).

Après certaines périodes de parution irrégulière, *L'Avenir* cesse d'être publié le 21 janvier 1851. Il en est alors dans sa cinquième année, numéro 21. Toujours sous la direction de Dorion, *L'Avenir* reparait le 17 juin 1852, 6^e année, cette fois pour 24 numéros, jusqu'au 24 novembre de la même année. En 1856, *L'Avenir* est à nouveau publié (7^e année) sous la direction de P.-E. Blanchet, « propriétaire-directeur ». Il se présente comme étant « la seconde série de *L'Avenir* » (voir 26 décembre 1856). Enfin, le 25 mai 1858, nous savons que *L'Avenir* n'existe plus « en attendant la réapparition prochaine de *L'Avenir* ».

Même si la très grande majorité des articles du journal ne sont pas signés, nous savons que ses principaux collaborateurs furent en plus de J.-B.-É. Dorion, Rodolphe Laflamme, Louis-Antoine Dessaulles, Joseph Doutre, Labrèche-Viger, Charles Daoust, Charles Laberge, etc. H. W. Rowen a été l'imprimeur de *L'Avenir* pendant la presque totalité de la première série.

* Le présent inventaire de *L'Avenir* couvre une période de quatre ans et demi, soit de juillet 1847 à janvier 1852. Cette période est souvent désignée comme celle du premier *Avenir*.

En tenant compte de l'époque, nous pouvons dire que *l'Avenir* a connu un accroissement relativement rapide du nombre de ses lecteurs.

Le 31 décembre 1847, soit après cinq mois de parution, *l'Avenir* compte 350 abonnés. Le 20 avril 1848, il a un tirage de 700 copies. Dans le seul mois de mai de la même année, *l'Avenir* reçoit 152 nouveaux abonnements (voir 3 juin 1848). Selon le numéro du 30 août 1848, *l'Avenir* a un tirage de 1,200 copies. Il a 1,000 abonnés et une circulation de 1,100 copies. En 1850, une querelle avec la *Minerve* nous porterait à croire que le tirage de *l'Avenir* atteint 1,440 copies.

« Quant à la première erreur, si toutefois il y a erreur, elle n'est pas grande (l'erreur relevée par la *Minerve* tenait au fait qu'un journal torontois, le *Toronto Colonist*, aurait dit de *l'Avenir* qu'il « est le plus répandu des journaux français du pays »), car nous ne croyons pas que la *Minerve* publie beaucoup plus que 1,440 feuilles de publication. »¹

Il semble donc que *l'Avenir* avait une clientèle avantageusement comparable aux autres journaux français de l'époque. Nous n'avons pas d'autres chiffres du tirage de ce journal après le mois de février 1850, si ce n'est à la toute fin, le 21 janvier 1852, où nous apprenons que le journal avait 927 abonnés.

L'Avenir recrutait sa clientèle grâce à des agences dans diverses villes ou municipalités du Bas-Canada. Comme pour le nombre d'abonnés, celui des agences augmente assez rapidement. Dès le 5^e numéro de la première année, le journal mentionne six agents à l'extérieur de Montréal (Saint-Ours, Sorel, Berthier, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Trois-Rivières, Champlain). Un an plus tard, soit le 17 juin 1848, la liste des 18 agents du journal indique que le rayonnement géographique de *l'Avenir* s'étend (Québec — dès les débuts —, Dorchester, les Aulnaies, etc.). Au début de 1850, *l'Avenir* compte 35 agents dans le Bas-Canada, et 6 aux États-Unis. À l'automne (28 septembre 1850), la liste des agents américains comprend 10 agents dont les noms sont français. Ces agents américains se répartissent dans plusieurs États: New-York, Wisconsin, Missouri, Californie, Illinois. On peut faire l'hypothèse que l'adhésion de *l'Avenir* au mouvement annexionniste de Montréal, automne 1849, lui ait attiré une clientèle américaine.

Facture du journal

Comme plusieurs journaux, *l'Avenir* porte un sous-titre. Ce dernier a subi des modifications au cours de l'histoire du journal. Nous verrons que ces changements de sous-titre suivent les orientations du journal.

De juillet à novembre 1847 (volume I), *l'Avenir* porte en sous-titre: « Journal publié dans les intérêts populaires ». Avec le début du second

¹ *L'Avenir*, 12 février 1850.

volume (6 novembre 1847), le journal porte en sous-titre: « Journal publié dans les intérêts de la jeunesse ». En même temps, un second sous-titre apparaît: « Le travail triomphe de tout » qui demeurera inchangé. Du 5 août au 16 octobre 1849, *l'Avenir* a comme sous-titre: « Journal publié dans les intérêts de la jeunesse et du commerce ». Le 18 octobre 1849, il porte en sous-titre: « Journal républicain, publié dans les intérêts populaires ». Il est évident que cette dernière mention fait suite au *Manifeste annexioniste de Montréal* du 9 octobre précédent.

L'Avenir a connu plusieurs variations dans son format et dans le nombre de ses éditions hebdomadaires. Le premier volume est publié in-quarto, deux fois par semaine le mercredi et le samedi. Le deuxième volume connaît deux autres formats; le premier, tabloïd, devait paraître trois fois par semaine, mais dès le mois de mars 1848 on revient à une publication bi-hebdomadaire jusqu'en août de la même année; le second, grand-format, commence avec le numéro du 5 août 1848. Par la suite, le format demeure pratiquement le même, mais le nombre d'éditions hebdomadaires varie entre deux ou trois et les jours de publication varient également, soit le mardi, le mercredi, le vendredi ou le samedi.

Chaque numéro de *l'Avenir* a toujours été de quatre pages. Toujours nous y retrouvons au moins une page consacrée aux annonces. Le contenu des autres pages du premier volume est assez quelconque. On y lit un article se rapprochant du type « éditorial », une section portant sur les faits divers et les potins, une autre section plus ou moins longue de « littérature »: poésie (1), pièces de théâtre, romans (par tranche).

Avec le début du volume II (6 novembre 1847), *l'Avenir* prend une facture plus consistante qu'il gardera jusqu'à sa disparition. L'éditorial est nettement distingué du reste. Ordinairement placé en page 2, il est coiffé du nom du journal, de la date et aussi d'une phrase-slogan utilisée auparavant: « Laissons-là ceux qui croient que le monde va crouler, parce que tout se remue et s'agite autour d'eux ». Le journal accorde également une place aux « nouvelles » du pays et de l'étranger, aux annonces. Une nouvelle rubrique apparaît: la « correspondance » qui devient la « tribune du peuple » dans le volume III. Cette rubrique du lecteur occupe au moins une page complète. À cet égard, *l'Avenir* prend une position ferme et qu'il tiendra toujours.

« Nous l'avons déjà dit, et nous le répétons: nous ouvrons nos colonnes à toute discussion d'une nature publique, qui ne tient pas compte de personnalités. Voilà comme nous entendons notre devoir, et avec cela, nous nous inquiétons fort peu des quolibets. »¹

Les volumes subséquents du journal ne comprendront qu'une seule addition importante: les reportages sur les travaux des sessions du gouvernement de l'Union.

¹ *L'Avenir*, 26 février 1848.

Orientations du journal

Nous le disions plus haut, *l'Avenir* des débuts est une feuille assez anodine. Déjà, cependant, le premier éditorial explicite ce que sera le journal.

« . . . le catéchisme de ma foi politique: *l'Avenir*, quant à présent, s'abstiendra de proclamer une déclaration de principes dont il ne saurait envisager l'étendue, saisir l'horizon; il embrassera tous les sujets d'utilité générale, combattra sous toutes ses formes les adversaires du pays français, emploiera à sa défense toutes les armes, le gai et le grave, le simple et le pittoresque . . .

« . . . Jamis *l'Avenir* ne servira, je le déclare, de réceptacle aux petites passions qui tremoussent les individus à petite taille . . . Mais les hommes publics oubliant leurs devoirs ou les méconcevant, nous les traînerons à l'envie de Caïphe à Pilate . . . : c'est là l'épreuve de leurs actes qui résisteront s'ils sont justifiables, c'est le creuset par qui s'épure où se décompose leur réputation. »¹

Dans les premiers mois de sa parution, *l'Avenir* semble donc vouloir rester en dehors des luttes politiques. Le dernier éditorial du volume I confirme d'ailleurs cet avancé.

« *L'Avenir* sera plus que jamais dédié aux intérêts de la jeunesse canadienne, et le premier intérêt, suivant nous, c'est l'éducation. »²

Plus explicite encore est le prospectus du deuxième volume de *l'Avenir*.

« Notre journal a été fondé dans l'unique but de servir d'organe aux jeunes gens, non seulement de la capitale (Montréal), mais du pays entier . . . Nous leur offrirons tour à tour de la littérature réunissant l'intérêt à la morale; des extraits d'écrits sur l'éducation, sur le commerce, sur l'industrie, sur les sciences et sur les arts . . . Nous ne serons point étrangers à la politique générale ou locale. Mais tout en tenant nos lecteurs au courant des discussions intéressantes et en y prenant part quelques fois, nous nous abstiendrons d'entrer dans toutes ces querelles qui ne font que semer la zizanie et la discorde parmi les hommes d'un même parti et devant travailler dans un même but. »³

Cependant, dès le mois de mars 1848, *l'Avenir* prend nettement parti pour le groupe réformiste (les Libéraux) de Lafontaine. Il appelle adversaires et les traite comme tels, les membres et adhérents du Parti conservateur.

« Chacun doit savoir que cette élection (Lafontaine élevé au poste de procureur-général pour le Bas-Canada doit se représenter devant ses constituants de Montréal) doit être le couronnement de la précédente et qu'il s'agit d'achever l'œuvre déjà commencée, car si M. Lafontaine n'est pas élu cette fois, que nous servira de l'avoir élu il y a deux mois ? »⁴

¹ *L'Avenir*, 16 juillet 1847.

² *Idem*, 23 octobre 1847.

³ *Idem*, 6 novembre 1847.

⁴ *Idem*, 24 mars 1848.

L'appui donné à Lafontaine et au Parti réformiste marque donc l'entrée de *l'Avenir* dans le monde de la politique. Pendant toute cette période, nous verrons que le journal engage une lutte de plus en plus âpre contre le maintien de l'Union.

Mais, devant la tournure des événements, et surtout la « démission » de Lafontaine et des Libéraux, *l'Avenir* devient de plus en plus politique. Il se sépare de Lafontaine et, avec Papineau, demande le rappel de l'Union, en attendant de devenir nettement annexioniste à partir d'octobre 1849.

Si l'on excepte les premiers six mois (et encore!), *l'Avenir* a toujours été fidèle à lui-même. C'est avec raison que l'éditorialiste du premier numéro du volume III écrit :

« Notre programme d'aujourd'hui est celui que nous avons l'an dernier, que nous avons défendu et discuté depuis . . . Il a été augmenté de quelques nouveaux articles en conséquence de progrès qu'a fait la cause démocratique depuis cette époque . . .

« . . . Droits égaux, justice égale pour tous les citoyens . . . Frères vous vous trompez si vous croyez toujours maintenir le peuple dans sa position actuelle; si vous croyez l'empêcher de progresser. Écoutez ces trois mots: *Liberté pour nous, liberté pour vous, liberté pour tous.* »¹

Pour caractériser en un mot le credo politique de *l'Avenir*, nous dirions que ce journal fut d'abord et avant tout voué au progrès des idées démocratiques. Devant la situation qui prévaut au Canada en 1851, l'éditorialiste du premier numéro du volume V ne peut cacher sa déception.

« Né le même jour . . . que le ministère (celui de Lafontaine), nous avons avec tous nos compatriotes salué l'avènement des hommes populaires au gouvernement comme l'ère des réformes, comme l'époque du progrès du pays. Pourquoi faut-il que nous ayons été sitôt désabusés, que nos espérances, nos illusions se soient sitôt évanouies ?

« Et nous pouvons dire que si nous avons apporté dans l'exécution de notre tâche la vivacité de la jeunesse, nous y avons en même temps mis la sincérité, la conviction de cet âge.

« Pour nous, nous nous sommes séparés du parti ministériel dès ses premières recules. Nous pensons comme aujourd'hui que les hommes du pouvoir n'avaient été portés là, dans le seul et unique but d'avoir des places . . .

« La position actuelle du pays est des plus déplorables. Le système du prétendu *gouvernement responsable* usera tous ceux qui voudront le faire fonctionner. Nous en avons eu des preuves convaincantes depuis dix ans. »²

Attaché à la défense des idées démocratiques, *l'Avenir* a toujours voulu protéger âprement son indépendance, et ce, envers qui que ce soit.

¹ *l'Avenir*, 2 août 1849.

² *Idem*, 22 août 1851.

On l'accuse au tout début d'être l'organe de l'Institut canadien de Montréal. Voici la réponse du journal:

« Tout flatté que serait *l'Avenir* de l'honneur d'être journal officiel ou même organe de l'Institut, nous devons cependant dire qu'il ne l'est nullement et que notre journal n'a aucune liaison quelconque avec cette institution comme paraissent le croire quelques personnes. Nous l'avons déjà dit et nous le répétons encore: nous ne sommes pas l'organe de l'Institut Canadien. Si nous avons souvent parlé de cette société, c'est qu'elle intéresse nos lecteurs, qu'elle intéresse la jeunesse entière du pays et qu'elle se trouve par là dans le domaine des sujets que nous devons exploiter et de plus parce que nous considérons l'Institut comme . . . devant avoir une influence immense sur le progrès de l'éducation . . . en ce pays . . . Les rapports des séances que nous avons publiés n'étaient pas officiels non plus. »¹

À plusieurs reprises des journaux ou revues présentent les hommes de *l'Avenir* comme des partisans de Viger et Papineau « à quelques honorables exceptions près ». *L'Avenir* répond:

« . . . Tout ce qui paraît dans le journal, est approuvé par la majorité des collaborateurs et ils en sont solidaires, tous, les honorables exceptions y comprises . . . Nous n'avons jamais soutenu MM. Viger et Papineau, au moins la grande majorité d'entre nous . . . Nous émettons des idées, si elles sont vraies, admettez-les; si elles sont fausses, réfutez-les, et nous les rétracterons. Nous suivons les idées et non les hommes; le public, lui aussi, doit juger les idées et non suivre les hommes. »²

Le souci d'objectivité de *l'Avenir* l'amène même, à l'occasion, à prendre la défense de ses adversaires. M. Gagy a été attaqué par la *Montreal Gazette* parce qu'il s'était dit le représentant des Canadiens français en voyage de groupe à Boston. M. Gagy, parlant seul l'anglais, s'était fait l'interprète de ce groupe. *L'attitude de la Gazette*

« imposait par là une espèce de devoir, à nous journalistes, de prêter l'appui de la presse à un homme mal-à-propos attaqué par la presse, quelqu'indifférents, quelqu'hostiles même que nous puissions être à cet homme. »³

Son attitude générale d'objectivité et d'indépendance, *l'Avenir* le tient de sa conception du journalisme.

« Il nous semble que le but et le devoir de journaliste étant essentiellement d'instruire et d'éclairer le peuple sur ses intérêts, il ne doit pas s'efforcer de lui faire croire aveuglément les opinions et les doctrines qu'il lui prêche, fussent-elles les meilleures, mais qu'au contraire il doit essayer de lui faire comprendre en quoi les opinions et les principes qu'il professe sont meilleurs et plus avantageux que ceux professés par leurs adversaires. Or le meilleur moyen, suivant nous, pour arriver à ce but, c'est de publier les opinions de ses adversaires afin de les discuter, de les combattre, de faire ressortir les erreurs, afin de mettre par là

¹ *L'Avenir*, 4 décembre 1849.

² *Idem*, 3 mai 1848. Voir aussi au sujet de l'allégeance à Papineau, de ses subventions à *l'Avenir*, le 11 mars 1848 et le 17 juin 1848.

³ *Idem*, 28 septembre 1850.

les lecteurs en état de juger du pour et du contre et faire connaître aux masses pourquoi elles sont d'une opinion plutôt que d'une autre . . . »¹

Difficultés du journal

L'existence du premier *Avenir* a été marquée par toute une suite de difficultés. Il semble bien que la plus importante fut d'ordre pécuniaire. Les abonnés ne payaient pas régulièrement le journal, ce dernier fut souvent dans la gêne.

« Nous ne cachons pas le mot, ce n'est pas notre habitude, nous avons été extrêmement gêné en conséquence des sommes qui nous étaient dues par nos abonnés. »²

Dans la seconde moitié de février 1850, un incendie détruit complètement les installations de *l'Avenir*. Pendant toute cette année, le journal ne paraît pas régulièrement. Aux dires mêmes de son directeur-gérant, la cause de la disparition de *l'Avenir* est uniquement financière.

« Incendié en 1850 au milieu des acclamations d'un bon nombre de nos adversaires politiques, le journal n'en a pas moins reparu pour continuer son œuvre. Si deux ans après, je suis obligé d'en discontinuer la publication, c'est en grande partie dû aux suites de cette catastrophe qui m'a mis dans une position difficile . . . Bon nombre d'abonnés négligents (375 pour une somme de 215, 12, 6 livres sterling) se reprocheront peut-être, mais trop tard de n'avoir pas payé régulièrement, car si tous l'avaient fait ponctuellement, il n'y aurait eu aucun doute quant à la possibilité de continuer le journal . . .

« L'exposé que je viens de faire fera sentir que je n'ai pas personnellement les moyens de continuer, et je le déclare ici, c'est la seule raison qui m'empêche de poursuivre notre œuvre. Je n'ai jamais connu l'esprit de découragement et je ne le connais pas encore, mais quelque dévoué que je sois à la cause de la démocratie je reconnais qu'à l'impossible nul n'est tenu. »³

L'Avenir ferme donc ses portes. En même temps, un nouveau journal, *le Pays*, paraît. Voici ce qu'en dit J.-B.-É. Dorion, dans son éditorial d'adieu :

« Un nouveau journal démocratique vient de paraître à Montréal. *Le Pays*, quoique très modéré, a déjà reçu les violentes attaques de la presse soldée du gouvernement et de la presse clérico-politique . . . On a cru faire tort au *Pays* en publiant bien haut que c'était *l'Avenir* qui se métamorphosait sous un autre titre. Eh bien! afin qu'il n'y ait méprise nulle part, je déclare ici que *le Pays* est une entreprise tout à fait distincte de *l'Avenir*; que je n'ai eu aucune participation dans la fondation du nouveau journal; que je ne lui suis lié ni directement, ni indirectement. *Le Pays* n'est pas plus *l'Avenir* parce que quelques-uns de nos collaborateurs font partie de sa rédaction, que *le Pays* n'est *les Mélanges* parce qu'il est imprimé par le ci-devant imprimeur de ce dernier journal. »⁴

¹ *L'Avenir*, 5 février 1848.

² *Idem*, 25 juillet 1849.

³ *Idem*, 21 janvier 1852.

⁴ *Idem*, 21 janvier 1852.

II. LES PRINCIPAUX THÈMES

A. *Les associations*¹

Publié dans les intérêts de la jeunesse, *l'Avenir*, dans son premier volume, insiste beaucoup sur les associations. Il veut

« faire comprendre la nécessité, l'utilité et les avantages qui peuvent découler des associations, tant celles qui ont pour but d'instruire la jeunesse que de celles-là qui tiendraient à améliorer l'état intellectuel et matériel des Canadiens . . . »²

En effet, par les associations la jeunesse pourra parfaire son instruction.

« Seul, on ne pense pas à faire rien de semblable, mais assemblés, réunis, excités et stimulés par les travaux les uns des autres, on se livre à des études, à des recherches, on produit et on échange; c'est un trafic continuel d'idées et d'intelligences qui retourne au profit de tous. Voilà, lecteurs, encore un des grands bienfaits des associations. C'est le meilleur moyen, le plus fort, . . . de répandre les connaissances utiles, de propager les idées de progrès, d'étendre . . . l'esprit d'initiative. »³

C'est pourquoi *l'Avenir* donne son appui entier à toute nouvelle association, agricole, commerciale.

« L'objet (de la nouvelle Société mercantile d'économie) est d'encourager les commis-marchands à économiser une partie de leur salaire et à mettre à profit leurs épargnes et de faire tous ses efforts pour établir en cette ville un cours commercial ou une académie où les jeunes engagés dans le commerce pourrait acquérir des connaissances . . . »⁴

En parlant de l'association pour l'établissement des Canadiens dans les *Townships* de l'Est, *l'Avenir* écrit:

« Tous les Canadiens amis de leur pays et de leur nationalité ont accueilli avec joie . . . la naissance d'une association destinée à nous attacher au sol pour toujours, à assurer la perpétuité de notre existence sociale . . . (à empêcher l'émigration aux États-Unis . . . »⁵

Fondamentalement, ce qui guide *l'Avenir* dans son appui aux associations, c'est une perspective, dirions-nous « nationaliste ».

« Le malheur chez nous, c'est de crier bien haut et de ne rien faire de pratique pour porter remède aux maux qui nous affligent . . . Nous voulons vaincre cette apathie . . . qui est si nuisible au progrès et à notre avancement . . . nous ne voulons régner nulle part, mais au moins nous voulons rivaliser, nous voulons être les égaux de ceux avec qui nous avons droit de l'être. »⁶

¹ *l'Avenir* ne parle pas de la famille.

² *Idem*, 8 septembre 1847.

³ *Idem*, 11 septembre 1847.

⁴ *Idem*, 11 septembre 1847. C'est nous qui soulignons. Pour l'agriculture, voir le 16 octobre 1847.

⁵ *Idem*, 5 avril 1848.

⁶ *Idem*, 8 septembre 1847.

C'est pourquoi, *l'Avenir* est si fier de remarquer que « le principe d'association » s'introduit parmi les Canadiens français :

« Instruits (les Canadiens français) sur ce point par l'exemple de leurs adversaires (les Anglais) qui, en s'associant entre eux, avaient obtenu sur eux de grands avantages et souvent même des victoires, ils semblent enfin comprendre que le temps où l'individualisme devient fatal aux sociétés est arrivé pour nous, et que cette seule force de cohésion inerte qui a pu nous servir autrefois est maintenant inefficace à préserver nos droits politiques, et à nous obtenir, dans toutes les ressources industrielles du pays, une part proportionnelle à notre chiffre de population. » ¹

Pour redonner aux Canadiens leur place dans le pays, *l'Avenir* souligne donc que la résistance passive ne suffit plus. Il faut conquérir des droits; ce sera par les associations. Le journal est heureux de présenter les gains obtenus dans le débat sur la tenure seigneuriale comme une conséquence des associations.

« C'est à ce mode d'organisation forte (les associations), puissante, que les censitaires doivent aujourd'hui de voir tant d'ardeur dans la législature pour réformer et abolir la tenure seigneuriale. » ²

De là, *l'Avenir* généralise.

« Que le peuple se persuade donc que l'organisation, c'est l'union, la force, le pouvoir, et que par ce moyen il peut obtenir toutes les réformes dont il a besoin pour sa paix, sa prospérité et son bonheur. » ³

B. L'éducation

Le 7 mai 1851, *l'Avenir* rappelle :

« Nous en (l'éducation) avons fait le premier article de notre programme parce qu'en effet cette question est de toute importance pour l'avenir du pays. »

Mais, avant que ne vienne le projet de réforme de la loi de l'éducation (août 1850), *l'Avenir* a une position assez « traditionnelle » sur l'instituteur.

« Qu'il (l'instituteur) n'oublie donc pas, cet apôtre de l'instruction, d'anoblir de tous ses moyens, de toutes ses facultés, de toute son âme, le sacerdoce civil dont il est revêtu . . . » ⁴

Si l'instruction apparaît à *l'Avenir* comme absolument nécessaire c'est que :

« L'instruction répandue dans toutes les parties du pays, dans tous les rangs, chez toutes les classes, fera plus pour le progrès et la prospérité de notre population que maintes hautes politiques. » ⁵

¹ *L'Avenir*, 18 mars 1848.

² *Idem*, 2 juillet 1851.

³ *Ibidem*.

⁴ *Idem*, 4 septembre 1847.

⁵ *Idem*, 11 septembre 1847.

« Le seul moyen, la seule ancre de salut qui nous reste, c'est l'éducation du peuple, non seulement l'éducation élémentaire, l'éducation théorique, mais aussi l'éducation pratique pour les fermes modèles, les bibliothèques de paroisse, etc. . . . »¹

Mais voilà, l'éducation en Canada est trop théorique. S'inspirant largement de *l'Écho de la presse*, journal de Montmagny, dont il reproduit les articles en y donnant sa pleine adhésion, *l'Avenir* publie :

« Il est également contre l'intérêt de la société et des individus d'occuper le temps court et précieux de la jeunesse à étudier des sciences qui n'ont que peu de rapport avec l'autre partie de son existence, en négligeant celles dont elle devrait faire plus tard un usage journalier et pratique. C'est pourtant là une de ces funestes inconséquences admises dans la plupart de nos écoles, mais que la maison doit démontrer et combattre . . . On se contente d'une éducation générale et indéfinie, en négligeant cette instruction spéciale et pratique adoptée à son besoins . . .

« La masse du peuple de nos campagnes est cultivateur. Eh bien, que la plus grande partie de l'instruction ait rapport à la culture, à l'économie domestique, aux arts et métiers . . .

« Notre système d'éducation ressent trop celui du moyen âge, où l'instruction était proportionnée aux besoins de ceux que le rang ou la fortune appelait aux professions, au gouvernement ou à l'oisiveté. »²

Toujours puisé à *l'Écho de la presse*, *l'Avenir* endosse sa distinction sur les titulaires de l'éducation.

« Si la partie morale de l'enseignement appartient aux ministres de la religion, celle de la partie instructive appartient à la patrie, cette grande réunion de tous les intérêts . . . »³

Lorsque survient, au début de 1848, un projet de loi pour modifier le financement de l'éducation *l'Avenir* écrit :

« Les changements que l'on a faits (depuis l'Union) et que l'on parle encore de faire à la loi des écoles . . . font du peuple un jouet pour lequel on n'a aucun respect et que de grands enfants mènent et ramènent de çà et de là à volonté. »⁴

Plus tard, lorsque le projet de la loi paraît enfin, *l'Avenir* s'associe à toute la presse, tant française qu'anglaise pour s'y opposer.

« Où est la nécessité, demandons-nous de dépouiller en masse toutes les localités du droit d'élire leurs commissaires d'écoles ?

« Tous ceux qui désirent . . . le progrès de l'instruction populaire ont reconnu qu'il était impossible sans la contribution obligatoire; que la contribution volontaire ferait injustement retomber le fardeau sur un petit nombre de citoyens zélés . . . »⁵

¹ *l'Avenir*, 6 novembre 1847.

² *Idem*, 27 novembre 1847.

³ *Idem*, 4 décembre 1847.

⁴ *Idem*, 26 février 1848.

⁵ *Idem*, 2 août 1850.

Pour *l'Avenir* :

« . . . le meilleur moyen d'arriver à répartir les sacrifices nécessaires pour l'instruction publique élémentaire, sur chacun des membres de la société, c'est une cotisation directe prélevée sur les biens mobiliers et immobiliers de chacun; de cette manière celui qui a beaucoup donnera beaucoup, celui qui a peu donnera peu. »¹

On reconnaîtra facilement ici l'optique démocratique, caractéristique majeure du journal. Par sa proposition, *l'Avenir* pense, en effet, promouvoir la participation de la population à la vie politique. Car :

« Chaque contribuable connaissant positivement ce qu'il paie réellement est naturellement porté à s'enquérir du bon emploi des sacrifices qu'il fait. »²

C. La religion

Le thème de la religion n'est pas le plus fréquemment abordé par *l'Avenir*. En ce sens, il serait secondaire. Toutefois, il devient important si l'on s'arrête aux idées que le journal exprime concernant la place de la religion dans la société.

Sur la moralité, les positions de *l'Avenir* sont parfois fort contrastantes. À propos d'une histoire de diable intervenu dans un bal, il conclut :

« De si épouvantables événements sont pourtant des leçons. Quand sera-t-on sage ? »³

Dans sa querelle avec l'abbé Pinsonneault des *Mélanges*, *l'Avenir* écrit :

« La lecture des romans en général est pernicieuse pour des personnes d'un certain âge et de certaines positions dans la vie. Ainsi nous ne nous constituerons les apologistes d'aucun roman en particulier. »⁴

C'est déjà un point de vue beaucoup plus nuancé.

Mais c'est surtout sur le problème des relations entre la religion et la politique que les positions de *l'Avenir* sont les plus fermes.

À l'approche des élections de 1851, le journal insiste sur le sérieux du « devoir civique » demandé à chaque citoyen. Il rappelle alors :

« Jusqu'à présent, on a semblé traiter la politique comme absolument étrangère à la morale, et c'est une des malheureuses conséquences de notre politique de parti. Le devoir du citoyen est là tracé par la main de Dieu; celui qui s'en écarte volontairement, ou qui s'aveugle, fait plus de mal à la société que le filou qui compte la bourse de son voisin; celui-ci ne nuit qu'à sa victime, le mauvais citoyen s'attaque à la société toute entière. »⁵

¹ *L'Avenir*, 7 mai 1851.

² *Idem*, 7 mai 1851.

³ *Idem*, 19 février 1848.

⁴ *Idem*, 16 et 23 août 1850.

⁵ *Idem*, 31 juillet 1851.

Allié à son idéal démocratique, ce principe de moralité politique servira de guide aux positions de *l'Avenir*. Au tout début de sa courte vie, le journal est très sympathique à Pie IX pour

« La noble tâche qu'il a entreprise en s'efforçant d'effectuer des réformes dans le gouvernement de ses états, et de protéger sa *terre natale*, l'Italie, contre les agressions des pouvoirs étrangers et l'oppression . . . des despotes étrangers. »¹

Deux ans plus tard, *l'Avenir*, publiant la lettre d'un Jésuite vivant aux États-Unis, écrit :

« C'est avec un sensible plaisir que nous entrons cette lettre dans nos colonnes, parce qu'après avoir été témoins de l'ignorance et de l'intolérance déployées par plusieurs de nos prêtres dans cette discussion du pouvoir temporel du pape, nous sommes heureux de nous trouver en mesure d'offrir comme pendant à leurs opinions du moyen-âge celles du prêtre éclairé et consciencieux de la république des États-Unis. »²

C'est que, depuis lors, *l'Avenir* a été l'objet d'attaques violentes de la part de certains membres du clergé canadien, en particulier des *Mélanges*.

« . . . quoique nous n'ayons pas dit un mot contre le clergé, ni contre aucun de ses membres . . . des curés . . . n'ont cessé de crier que nous voulions détruire la religion, que nous étions des *impiés*, des *voltairiens*; le tribunal sacré du confessionnal a été employé au même usage . . . Est-ce parce que nous avons dit quelque chose contre la religion ? Certainement non . . . C'est uniquement parce que nous professons des doctrines politiques qui sont plus dans l'intérêt du peuple que dans celui de ces messieurs. Le seul but du clergé en nous persécutant est de faire tort à notre influence politique en nous dénonçant comme les ennemis de la religion que nous respectons plus que lui, parce que nous n'en abusons pas dans des vues d'intérêt, comme il le fait tous les jours. »³

Plaçant le débat au niveau d'une distinction formelle entre le spirituel et le temporel, *l'Avenir* s'appuyant sur l'histoire dit :

« En politique, l'intervention cléricale est fatale à nos libertés, à nos droits, à tout progrès utile. »⁴

C'est pourquoi, usant d'une violence marquée, il demandera au clergé de cesser

« de faire retentir les places publiques, et pis que cela, l'intérieur des temples de ses prédications contre l'annexion, par exemple, agir ainsi, c'est tout simplement troquer sa soutane de ministre du ciel contre la robe de l'avocat d'un parti politique . . . Remplissant les véritables fonctions du religieux, le prêtre nous paraît bien à sa place. Mais jouant le rôle du harangueur de Forum ou de preux tenant d'armes de la connexion britannique, en vérité il nous semble entièrement déplacé. »⁵

¹ *L'Avenir*, 9 octobre 1847.

² *Idem*, 18 septembre 1849.

³ *Idem*, 8 septembre 1849.

⁴ *Idem*, 19 mars 1851.

⁵ *Idem*, 30 mars 1850.

Rapportant les interventions cléricales dans les élections du comté de Huntingdon, *l'Avenir* appellera ces prêtres des « débaucheurs d'opinions politiques » (30 mars 1850).

Que font les autorités ecclésiastiques devant cette situation ? Rien, répond *l'Avenir*. Faisant état de la condamnation portée par M^{gr} Sibour, archevêque de Paris, contre *l'Univers*, Veillot et Montalembert (voir le 28 septembre et le 5 octobre 1850), le journal écrit :

« Seulement, nous pensons utile de faire contraster la coupable silence, disons mieux, l'encouragement tacite donné par les évêques du Canada, aux graves écarts de leurs subordonnés, avec le mandement que l'Archevêque de Paris, M. Sibour, publiait dernièrement, pour défendre à ses prêtres de s'immiscer dans les mêlées et les luttes politiques. »¹

Dans le contexte de l'époque, de semblables prises de positions suffisaient largement pour faire taxer les collaborateurs de *l'Avenir* d'anti-cléricaux. Le problème des dîmes et l'accusation d'un clergé cause de l'ignorance du peuple cristalliseront cette opinion.

Profitant de l'élection, dans le Haut-Canada, de P. Perry, membre du parti des *Clear Grits Reformers* qui s'oppose à une religion subventionnée par l'État, *l'Avenir* écrit :

« En logique donc, et en droit politique, le soutien matériel du ministre du culte ou d'une secte quelconque doit être laissé à la charge des individus membres de telle ou telle secte, et qui doivent s'acquitter pécuniairement des services spirituels que leur rendent les ministres de leur croyance. »²

C'est pourquoi, le journal luttera contre le régime des dîmes de l'époque.

« . . . c'est le plus grand abus dont puisse se plaindre la population agricole du Bas-Canada. En effet, il n'y a que les cultivateurs qui soient obligés, par les lois du pays, de payer le clergé; et quel est l'homme qui n'appellera pas une *injustice criante*, un système par lequel une *seule classe* de la société se trouve forcée de supporter un clergé qui est censé rendre d'aussi nombreux . . . services aux autres classes . . . »³

L'Avenir donne alors l'exemple de Saint-Hyacinthe où les 550 familles du village ne paient pas la dîme parce qu'elles ne cultivent pas, tandis que les 350 familles de la paroisse, des cultivateurs, la paient.

Quant à l'ignorance politique et sociale du peuple, *l'Avenir* en tient expressément responsable le clergé.

« . . . sous les yeux et avec l'encouragement avoué des autorités ecclésiastiques, on nous donne journellement . . . tantôt l'odieux spectacle d'un prêtre instruit faisant l'apologie de

¹ *L'Avenir*, 19 mars 1851.

² *Idem*, 13 avril 1850.

³ *Idem*, 6 et 13 avril 1850.

l'ignorance et du crétinisme, en défendant sous le couvert de la chaire jusqu'à la formation de bibliothèques publiques. »¹

« Mais dira-t-on, continue *l'Avenir*, ce n'est pas l'instruction religieuse du peuple qui est la cause de tout ce mal. Et nous répondons qu'elle seule en est la cause; car voici en résumé quels sont tous les principes sociaux de la masse de notre population: manger et prier Dieu. L'unique affaire après celle qui leur donne la vie animale est la religion. On leur a appris à mépriser, à fuir tout le reste. Voilà pourquoi les hommes sérieux, après avoir fait la part du ridicule dans toutes ces petites menées, après avoir jeté le mépris sur ceux qui en sont les auteurs . . . ne peuvent se défendre d'un sentiment d'animosité contre eux, et plaise à Dieu qu'ils n'en viennent jamais à identifier l'Église avec ces parasites de l'Église. »²

À la suite d'un article des *Mélanges* pour condamner plusieurs ouvrages reçus d'Europe par l'Institut canadien de Québec, *l'Avenir* reprend le thème précédent et devient en quelque sorte prophétique.

« Dussions-nous encourir l'excommunication, nous vous dirons . . . que pour nous, nous n'avons jamais été catholiques, nous ne le sommes pas, et nous ne le serons jamais, s'il faut l'être à la façon du correspondant des *Mélanges*. Nous vous dirons . . . que la religion n'a pas au monde d'ennemis aussi dangereux que ceux qui en font une commère ridicule et méprisable, comme en a fait ce *Canadien catholique* (l'auteur de l'article des *Mélanges*). Nous dirons à ces faux catholiques, que si jamais le catholicisme éprouve des déflections en Canada, c'est à eux qu'elles seront dues; que la population, quelque peu instruite qu'on la suppose ne sera jamais assez brute et idiote pour recevoir des doctrines de ce genre; que de telles doctrines mises au jour couvrent leurs auteurs d'opprobre, rendent odieux ceux qui en permettent la publication et amèneront la population à l'indifférence avec plus de rapidité que les prédications religieuses les plus habiles. »³

D. *La politique*

Se définissant très tôt comme un journal politique, *l'Avenir* consacre la plus grande partie de ses éditoriaux aux problèmes et à la situation politiques canadiennes. En terme de fréquence, le thème de la politique est de loin le plus important dans les colonnes du journal. On peut même dire très justement que tous les autres thèmes s'y rattachent de quelque façon. Les limites de ce travail ne nous permettent pas de faire une place à tous les aspects de la politique dans *l'Avenir*, nous allons essayer d'en esquisser les grandes lignes.

Au tout début de sa vie, *l'Avenir* est encore hésitant dans ses options politiques. Approuvera-t-il l'Union, sera-t-il contre? Il semble qu'il fasse encore confiance au principe du gouvernement responsable. Nous le voyons bien dans son éditorial saluant la rentrée de Papineau dans la vie politique.

¹ *L'Avenir*, 5 octobre 1850.

² *Idem*, 6 novembre 1850.

³ *Idem*, 29 janvier 1851. À noter que les *Mélanges religieux* constituaient, à toute fin pratique, la semaine religieuse du diocèse de Montréal.

« M. Papineau en répondant aux électeurs de ces deux comtés (Huntingdon et Saint-Maurice « le priant de vouloir bien les représenter au parlement prochain ») l'a fait avec son habileté, son indépendance et sa franchise ordinaire... ; ses opinions n'ont point changé; il est inébranlable dans ses convictions d'autrefois.

« Quoique nous différions d'opinion sur le gouvernement responsable d'avec M. Papineau, qui ne veut y voir qu'une déception, cependant nous avouons que nous nous sommes sentis soulagés en lisant certaine partie de son adresse.

« Comme on le voit (par le texte de l'adresse de Papineau), M. P. croit que le gouvernement responsable que l'Angleterre a accordé à ses colonies n'est autre chose qu'une déception, un nouveau piège et des fleurs en attendant quelque chose de pis. Quant à nous, nous espérons que bientôt on aura occasion de voir décider cette question, savoir si le gouvernement responsable est une chimère ou non? En attendant nous ne blâmerons pas, ni nous approuverons M. Papineau, dans ses vues actuelles. L'avenir décidera s'il a raison quand il dit que le temps de redemander comme en 1836 est arrivé et qu'il faut agiter le rappel de l'Union immédiatement, et quand il blâme le modérantisme de nos chefs politiques du jour, il peut avoir tort, il peut avoir raison, mais nous nous réjouissons de le voir entrer en parlement parce qu'il pourra rendre des services importants au parti libéral. Nous avons trop foi dans son intégrité et son patriotisme pour croire que, quoique différant d'opinion sur le temps de l'agitation ou les vues du gouvernement responsable, qu'il ne soit prêt à accorder à ce dernier un libre *essai*, à se réjouir de ses heureux résultats, si le travail en est avantageux aux masses. »¹

La déception de Papineau vis-à-vis l'Union, *l'Avenir* en viendra bientôt à la partager à cause du patronage, des vexations et du favoritisme dont fait preuve l'élément anglais du pays. Un seul exemple: le parlement ayant été prorogé (janvier 1848) il semble que l'ex-procureur-général Badgley serait nommé juge puiné. *L'Avenir* appelle cela « une nouvelle infamie », car

« les Canadiens français n'ont qu'un juge sur quatre quoiqu'ils forment les six-septièmes de la population, et que les lois du pays soient françaises. Sont-ils exigeants quand ils ne demandent que la moitié du banc? »²

C'est le début d'une longue lutte de *l'Avenir* pour obtenir la représentation selon la population.

Toutefois le journal est tout heureux de la prise du pouvoir par La-fontaine. Il espère encore que l'Union peut être conservée, surtout après les projets de loi mis de l'avant par le nouveau Ministère. *L'Avenir* promet alors son appui et l'appui du peuple aux Libéraux qui ont inscrit des projets de loi pour

« demander quelques réparations pour les années passées durant lesquelles il (le peuple) se vit refuser si injustement les mesures les plus importantes: réformes électorales, lois d'élections, de judicature, d'indemnités, municipalités... »³

¹ *L'Avenir*, 24 décembre 1847.

² *Idem*, 29 janvier 1848.

³ *Idem*, 15 mars 1848.

La marche des affaires gouvernementales vient toutefois jeter un sombre voile sur ces belles visions. Au cours de la discussion sur la loi d'immigration (avril 1848),

« L'on n'a pas voulu *décourager* l'immigration (des personnes malades ou pauvres) qui va revenir encore de crainte que l'Angleterre ne trouvât mauvais que le Canada n'aimât pas à nourrir les pauvres de la Grande-Bretagne.

« Mais il nous semblait qu'il était de principe bien reconnu que la mère-patrie ne pouvait taxer ni directement ni indirectement ses colonies. Comment se fait-il alors qu'il lui soit loisible de faire du Canada un lazaret ? . . . C'est que ce principe si solennellement reconnu en théorie, on l'a toujours violé dans la pratique chaque fois que la voix de l'intérêt a parlé. »¹

Sa colère, *l'Avenir* l'appuie donc sur la constitution. Bientôt, le journal critiquera l'Union à partir du principe nationaliste.

« Longtemps comprimé, étouffé au nom de l'intérêt public, l'attachement à la nationalité qui nous caractérise semblait destiné à devenir un de ces préjugés qui peuvent tenir au cœur, mais que la raison devait proscrire comme une faiblesse, une erreur de sentiment. Personne n'osait réclamer en son nom, par intérêt pour une position à laquelle nous avons été conduits par une suite d'événements malheureux; position jugée profitable pour nous, lorsque tous les avantages qui pouvaient en découler devaient être obtenus à la seule condition de ne pas donner signe de vie comme nationalité. Elle était considérée comme un obstacle avoué à l'obtention de droits politiques; il fallait s'en dépouiller, en faire abstraction, sacrifice même; ne plus se considérer comme Canadien français si nous voulions être quelque chose dans ce système d'organisation sociale . . . Aussi pendant près de dix ans nous avons vu son nom même oublié, et son sommeil fut si profond que son existence paraissait nulle . . .

« La question de l'Union se pose ainsi: voulez-vous l'Union avec tous ses avantages au prix de la perte de votre nationalité ? »²

Ce texte marque le début d'une longue lutte pour le rappel de l'Union. La déception de Papineau est devenue également celle des collaborateurs de *l'Avenir*. Leur souhait de voir rappeler l'Union, ces journalistes le font d'abord reposer sur le parti libéral à qui il demande le « Rep. by Pop. »

« La représentation est accordée au peuple pour qu'il participe au gouvernement général, pour exprimer ses besoins, ses désirs, pour contrôler ses gouvernants et leur imprimer la direction qu'il veut leur donner. Mieux une société est organisée, plus le peuple a de liberté, et plus ce principe de la représentation sera étendu. »³

La constitution de 1791, dit *l'Avenir*, était honnête, celle de 1841 ne l'est plus parce que le Bas-Canada n'est pas justement représenté.

« Nous avons donc souffert cette injustice, en attendant un moment favorable de la voir réparer; ce doit être aujourd'hui ou jamais . . . Cette iniquité doit disparaître aujourd'hui.

¹ *L'Avenir*, 1^{er} avril 1848.

² *Idem*, 15 avril 1848.

³ *Idem*, 27 mai 1848.

d'hui, si le libéralisme peut nous être utile . . . L'appui constant que ce parti (les Libéraux) a toujours reçu du Bas-Canada, mérite la coopération de tous les membres de ce parti. »¹

Quand on accuse alors *l'Avenir* de ne pas se prononcer sur Papineau, le journal répond :

« Nous blâmons . . . dans les écrits de M. Papineau tout ce qu'il y a de personnel (le ton violent) contre ceux qu'il attaque. »²

Puis *l'Avenir* rappelle qu'il a soutenu le ministère libéral que Papineau attaquait. Ce dernier, dit le journal, a peut-être des faits, il devra les faire connaître.

« Nous voulons le (le Ministère) soutenir et l'appuyer tant que nous ne serons pas convaincus, de manière à ne pouvoir nous y tromper, qu'il refuse de travailler à obtenir pour le peuple les grandes et nombreuses réformes dont il a besoin. »³

Dans le même éditorial, cependant, il est évident que la rupture entre *l'Avenir* et Lafontaine est chose faite.

« Eh bien! les choses en sont aujourd'hui rendues à un point qu'il est raisonnable et naturel de croire que le ministère actuel ne veut pas travailler à l'obtention de cette mesure (la juste représentation) si essentiellement juste et que le peuple ne devra et ne pourra jamais cesser de demander. »⁴

Or, M. Papineau, dit *l'Avenir* propose à la Chambre un programme de discussions sur tous ces points. À ce sujet, conclut-il :

« Nous proclamons hautement l'approbation que nous donnons aux vues de M. Papineau . . . »⁵

L'Avenir entreprend alors, contre les autres journaux, une campagne pour la réforme électorale et la fin du régime de l'Union. Plusieurs fois reprise, la thèse du journal est très bien explicitée dans l'éditorial du 23 décembre 1848.

« Oui ceux qui aujourd'hui s'opposent à ce que nous demandions la réforme électorale basée sur la population acceptent l'acte d'Union dans toutes ses conséquences, sacrifient à jamais la population du Bas-Canada à celle du Haut, consacrent et sanctionnent le principe faux, absurde, injuste et destructeur de tout ordre social, que la majorité doit se laisser gouverner par la minorité. »⁶

¹ *L'Avenir*, 27 mai 1848. C'est nous qui soulignons.

² *Idem*, 3 juin 1848.

³ *Ibidem*.

⁴ *Idem*, 3 juin 1848.

⁵ *Ibidem*.

⁶ Voir aussi *l'Avenir*, 1^{er} juillet 1848 (contre *la Minerve*), 8 juillet 1848 (contre *le Journal de Québec*).

À propos de l'Union, *l'Avenir* dans un éditorial fort élaboré, dit qu'il y avait deux possibilités: 1. la rejeter tout de suite, 2. y entrer pour en tirer tout le profit possible. Voici son choix:

« D'abord il nous semble que dans le doute sur l'efficacité de ces deux moyens, une raison bien forte devait faire essayer le premier, c'est-à-dire l'opposition directe au fonctionnement de l'Union. Cette raison la voici: c'est qu'après avoir essayé ce premier moyen, s'il n'avait pas réussi, il aurait toujours été temps d'accepter l'Union, d'en retirer les avantages dont il pouvait être la source et d'en faire disparaître les inconvénients qui n'étaient pas inhérents à sa nature; tandis qu'en acceptant l'Union, on se mettait dans une position qui ne nous permettrait pas facilement de revenir au premier moyen. » ¹

De là, *l'Avenir* commence ses attaques contre Lafontaine.

« M. Lafontaine a dit et répété... dans son discours... du 13 septembre 1842, que... « les moyens employés par les auteurs de l'Union ne sont pas complets pour écraser la population française du Bas-Canada. » En effet ils ne seraient pas complets si cette même population ne consentait à les compléter, si elle s'opposait au fonctionnement de l'Union. Mais, comme nous l'avons déjà observé, l'auteur de l'Union connaissait le cœur de l'homme, il savait qu'en offrant le pouvoir aux Canadiens français, on les amènerait à donner leur coopération au gouvernement, à travailler eux-mêmes à accomplir le but de l'Union... Nous sommes donc d'avis, n'en déplaise à M. Lafontaine, que jusqu'à présent l'auteur de l'Union ne s'est pas trompé et que ses moyens étaient assez complets. » ²

Devenu un adversaire acharné de l'Union, *l'Avenir* refuse logiquement toute idée de confédération.

« L'objet de cette union (la confédération) c'est de prolonger la durée du système colonial... C'est le même système de restriction, de privilège et de dépendance, qui détruit aujourd'hui toute prospérité parmi nous, pendant que nos voisins jouissent d'un bonheur et d'une prospérité immenses sous un système de liberté... Comme nous l'avons dit plus haut, cette confédération n'est par rapport à nous que l'addition de la représentation du Nouveau-Brunswick au Haut-Canada. Nous entrerons dans cette confédération comme un sixième quant à notre force, et nous y entrerons sans communauté d'intérêts, sans sympathie pour les cinq sixièmes de cette confédération composée d'une nationalité étrangère. À cette nationalité étrangère appartiendra le pouvoir. » ³

L'Avenir poursuit en parlant pour la première fois, à notre connaissance, de l'annexion aux États-Unis.

« Dans la position de ces colonies (le Bas et le Haut-Canada), isolées comme elles le sont par une existence individuelle, l'heure de leur liberté serait l'heure de leur annexion aux États-Unis; c'est là ce que l'Angleterre pressent, ce qu'elle craint et ce qu'elle voudrait éviter par cette confédération. » ⁴

¹ *L'Avenir*, 3 janvier 1849.

² *Ibidem*.

³ *Idem*, 27 décembre 1848.

⁴ *Idem*, 27 décembre 1848.

Dorénavant, le thème politique central de *l'Avenir*¹ sera l'annexion.

« Nous pouvons donc puiser dans cet accord en quelque sorte unanime des différentes couleurs politiques des États-Unis (et aussi des journaux américains), à envisager la question de l'annexion comme un événement certain et *prochain*; nous pouvons puiser... la certitude que notre émancipation coloniale sera accueillie avec joie et bonheur par nos frères les républicains américains. »²

Deux mois plus tard, le 9 octobre 1849, paraissait le « Manifeste de Montréal » pour l'annexion. *L'Avenir* publie le « Manifeste » en première page, et dans l'éditorial du même numéro nous lisons :

« Nous sommes heureux d'y voir (parmi les 700 signatures en très grande majorité anglaise) les noms d'environ quarante de nos marchands canadiens, c'est-à-dire la majorité de cette classe influente et respectable.

« Le temps semble donc arrivé où la vérité doit être proclamée avec la fin du charlatanisme politique. Le système colonial a fatigué le pays, sans relâche, par ses abus nombreux... »

« En lisant attentivement ce manifeste on ne peut se refuser à admettre comme vrai et juste chacun des principes qui ont servi de base à nos réclamations depuis cinquante ans... »

« On ne cherche pas une rupture violente, on la repousse, on veut au contraire une séparation amicale... »³

Enthousiaste, *l'Avenir* écrit dès la semaine suivante :

« Oui, nous pouvons le dire aujourd'hui avec une conviction raisonnée: L'ANNEXION DU CANADA AUX ÉTATS-UNIS, N'EST PLUS QU'UNE SIMPLE QUESTION DE TEMPS ET DE CIRCONSTANCES. »⁴

Dès lors, le journal devient le héraut de l'annexion. Il n'y a pratiquement plus un numéro qui ne contienne un article sur le sujet. Si dans son message le président des États-Unis a refusé la réciprocité commerciale au Canada c'est que :

« L'intérêt commercial qu'auraient les États-Unis à nous voir former partie de l'Union... tout nous assurait qu'ils ne nous accorderaient pas la réciprocité... du moment qu'ils se sont aperçus que leur refus pourrait forcer le Canada à s'annexer. »⁵

Le journal publie les comptes rendus des associations nombreuses de Canadiens vivant aux U.S.A. et qui montrent que

« Partout, ils se sont prononcés en faveur de l'annexion du Canada aux États-Unis. »⁶

¹ Même lorsqu'il sera question de la tenure seigneuriale au sujet de laquelle *l'Avenir* n'est pas de l'avis de Papineau (voir 19 et 26 juillet 1850), le journal rapprochera le sujet du thème de l'annexion.

² *L'Avenir*, 25 juillet 1849.

³ *Idem*, 13 octobre 1849.

⁴ *Idem*, 20 octobre 1849.

⁵ *Idem*, 10 janvier 1850.

⁶ *Idem*, 15 juin 1850. Voir aussi, 12 juillet 1850, 31 juillet 1850.

Dans la même ligne d'idée, *l'Avenir* publie l'adresse des Canadiens de New-York qui, après avoir parlé des avantages économiques et politiques de l'annexion, ajoutent que la foi et la langue sont respectées.¹ Publiant une autre adresse, celle des Canadiens de Troy, le journal écrit en éditorial:

« Nous appellerons tout spécialement l'attention des personnes qui, soit par ignorance ou mauvaise foi, prétendent que la religion catholique n'est pas librement pratiquée aux États, sur la preuve bien solide du contraire qu'en donne l'adresse. »²

Sur le plan économique, *l'Avenir*, comparant les principaux postes du budget de l'État de New York (3 millions d'habitants) et du Canada (1.5 million), montre qu'avec un personnel moindre pour nous, nos dépenses sont environ de 50% plus élevées.³

Bref, *l'Avenir*, s'appuyant sur le principe de la démocratie lié à celui de notre progrès, ne voit qu'un seul but à proposer: l'annexion.

« Car le but suprême et invariable de tout démocrate canadien est désigné pour nous dans cette maxime-axiome: que le Canada n'atteindra ses destinées fixes et stables qu'à dater du jour où il acclamera son annexion à la République américaine. »⁴

Pour terminer cette section, voici le programme politique de *l'Avenir* publié pour la première fois le 4 janvier 1851 et qui paraîtra dans chaque numéro du journal jusqu'à sa disparition, le 21 janvier 1852. Il est signé par J.-B.-É. Dorion qui écrit que ce programme « a été et sera toujours celui du journal ».

- « — Éducation aussi répandue que possible.
- « — Progrès agricoles: établissements de fermes modèles.
- « — Colonisation des terres incultes à la portée des classes pauvres.
- « — Libre navigation du Saint-Laurent.
- « — Liberté des échanges aussi entière que possible.
- « — Réforme de la judicature: décentralisation . . .
- « — Réforme postale: libre circulation des journaux.
- « — Administration moins dispendieuse qu'aujourd'hui . . .
- « — Décentralisation du pouvoir.
- « — Institutions électives dans toute leur plénitude: gouverneur, conseil législatif, magistrature, tous les chefs de bureaux.
- « — Réforme électorale basée sur la population.
- « — Suffrage universel . . .
- « — Abolition: tenure seigneuriale, système des dîmes, réserves du clergé protestant . . .

¹ *L'Avenir*, 10 janvier 1850.

² *Idem*, 22 janvier 1850.

³ *Idem*, 30 mars 1850.

⁴ *Idem*, 5 octobre 1850.

« — Droits égaux, justice égale pour tous les citoyens.
 « — Le rappel de l'Union.
 « — Au-dessus de tout: Indépendance du Canada et son annexion aux États-Unis. »

E. *La nation*

Les points les plus importants concernant la nation sont le plus souvent abordés par *l'Avenir* en relation avec d'autres thèmes. Nous en avons parlé en traitant des associations, de l'éducation, de la religion et de la politique. Nous nous permettons donc de renvoyer le lecteur à ces sections. Quelques textes seulement seront reproduits ici.

Dans l'éditorial du 28 juin 1848, nous apprenons que:

« La nationalité . . . donne signe . . . deux fois dans l'année » (soit à la Saint-Jean-Baptiste et à la Sainte-Catherine).

Et à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste, le journal demande aux Canadiens français de se rappeler l'œuvre des fondateurs. Car

« la nationalité, c'est la patrie morale, c'est tout ce qui vit et intéresse dans la société, le cœur et l'intelligence . . . Dira-t-on que lorsque cette nationalité nous échappera une autre nous arrivera . . . ? »¹

Ce qui, pour *l'Avenir*, caractérise la nation canadienne, c'est que, de toujours, elle a été démocrate.

« Les éléments qui dès l'origine entrèrent dans la composition du peuple canadien, aussi bien que l'égalité et la parité presque uniforme de la fortune, de la naissance et des intérêts des colons qui demeurèrent dans la Nouvelle-France, avaient fait de la totalité des Canadiens français des démocrates d'instinct avant même que les glorieuses luttes populaires de nos anciens parlements, contre l'oligarchie anglaise, ne les eussent rendus démocrates de cœur et d'éducation. »²

Voilà pourquoi

« il était absurde (comme le veulent les institutions politiques anglaises) d'établir en Canada une aristocratie sans lignage, parce qu'elle n'avait aucun point d'appui dans le sein de la population . . . »³

L'Avenir, cependant, n'est pas que louange pour le peuple canadien-français. Si

« . . . des voyageurs . . . font la remarque que la population canadienne, tant de la campagne que de la ville ne le cédait en rien aux populations européennes les plus favorisées . . ., en

¹ *L'Avenir*, 24 juin 1848.

² *Idem*, 5 octobre 1850.

³ *Idem*, 2 avril 1851.

fait de bon sens, de jugement et d'intelligence . . . » Si « c'est du peuple canadien qu'on peut dire avec vérité: *vox populi, vox Dei*? Malheureusement ceux qui avaient reçu la mission d'instruire ce peuple . . . ceux-là l'ont laissé dans les ténèbres pour mieux le dominer . . .

« Mais avouons-le aussi, le peuple s'est un peu laissé gâter . . . Oui, avouons-le à notre honte, nous avons donné l'exemple d'un peuple qui abandonnait son libre arbitre pour subir l'opinion de ceux qui, nous devant tout, popularité, position, succès, prétendaient nous dicter ce que nous devons penser, dire et faire . . .

« Voilà ce qui a fait dire souvent que les Canadiens étaient une race inférieure aux autres races, un peuple sans volonté à lui, un peuple de moutons. N'a-t-on pas prêté le flanc à cette imputation par notre indifférence, notre apathie, notre système de *laisser-aller* . . . On a abandonné les principes pour suivre les hommes . . . »¹

F. *Le travail et l'économie*

L'Avenir accorde une assez grande importance au thème de l'économie. Le plus souvent cependant il en parle en relation étroite avec des préoccupations politiques. Faisant abstraction de cette dernière catégorie de textes insérés dans la section sur la politique nous remarquons que l'économie agricole intéresse le journal.

« Nous nous sommes souvent prononcés contre le système de nos sociétés d'agriculture, qui est d'encourager un bon système d'agriculture et ne pas encourager assez les moyens de se le procurer. »²

L'Avenir proposera alors la mise sur pied de fermes-modèles « où l'on enseignerait la science de l'agriculture par la pratique ».³

Traitant des difficultés dans le commerce du bois, le journal en profite pour exposer une « théorie » économique selon laquelle un pays s'enrichit davantage par la valeur de ses importations que par celle de ses exportations.

« Nous croyons avoir démontré que la balance du commerce est une chimère, que toujours la valeur de nos importations doit excéder celle de nos exportations avec lesquelles nous devons les payer, et qu'il importe, non qu'il y ait une grande quantité de numéraire, mais que nous ayons une grande quantité de produits. »⁴

La difficulté actuelle de l'économie canadienne tiendrait, selon *l'Avenir* aux déficiences des moyens de communication.

« . . . plus les communications seront faciles et promptes, plus il y aura de production; parce qu'une plus grande facilité dans les communications crée un plus grand nombre de débouchés, en rapprochant les uns des autres les producteurs de produits différents et en leur facilitant la vente de leurs produits respectifs. »⁵

¹ *L'Avenir*, 10 octobre 1851.

² *Idem*, 13 novembre 1847.

³ *Ibidem*.

⁴ *Idem*, 4 mars 1848.

⁵ *Idem*, 12 avril 1848.

D'où :

« une voie de communication facile et commode entre le Saint-Laurent et le lac Champlain serait éminemment propre à nous assurer une source intarissable de profits et de bienfaits de tout genre. »¹

Cela, parce que, selon *l'Avenir*, les États-Unis sont pour nous un marché naturel.

En s'opposant pour des raisons économiques au chemin de fer Grands-Lacs - Halifax (voir *l'Avenir*, 8 août 1851), le journal attire l'attention sur la valeur économique de l'agriculture pour notre pays,

« parce que base principale de la richesse de la nation dont elle emploie les neuf dixièmes au moins.

« L'industrie qui d'ici à longtemps encore et peut-être toujours dans ce pays, devra fournir le plus de produits, est l'industrie agricole dans toutes ses branches, telle que l'exploitation des bois, le défrichement des terres, la production des grains et légumes, l'élevage des animaux et leurs produits. »²

III. LES ADVERSAIRES ET LES AMIS

Comme la plupart des journaux de l'époque, *l'Avenir* avait de nombreux adversaires. Il semble bien que journaux de « droite » et journaux de « gauche » se querellaient à qui mieux mieux. Dans ce chapitre, nous nous arrêterons à quelques-unes de ces disputes. Elles nous permettront de préciser davantage les positions de *l'Avenir* sur les grands thèmes analysés précédemment. Nous traiterons successivement des querelles avec les journaux, des attaques de *l'Avenir* contre des hommes qu'il considère comme des adversaires, des quelques pages consacrées aux amis. Ce dernier point nous fera voir comment *l'Avenir* a toujours voulu sauvegarder son indépendance et son objectivité.

Les journaux

À la suite des émeutes de Montréal où l'édifice du Parlement a été incendié, *l'Avenir* écrit :

« Un seul mot à nos confrères (les autres journaux), mais un mot franc et loyal. Vous avez cru réussir dans votre politique de conciliation, vous avez tû les intérêts de votre nationalité pour ne pas blesser les farouches susceptibilités de vos frères — comme vous les appelez — d'origine étrangère. Depuis huit ans vous suivez la même marche. Qu'avez-vous obtenu ? Les partis sont-ils conciliés ? La haine des anglais contre la race française est-elle diminuée. C'est aux cris de « D... french rebels » que la bâtisse du parlement a été brûlée. »³

¹ *l'Avenir*, 22 avril 1848.

² *Idem*, 4 juin 1851.

³ *Idem*, 28 avril 1849.

L'attaque demeure somme toute générale. Aucun journal n'est pris nommément à partie par *l'Avenir*. Ce dernier, cependant, n'a pas toujours été aussi discret. *Les Mélanges religieux*, *le Journal de Québec*,¹ *le Pilot*, *la Minerve*, *la Revue canadienne*, etc., ont tour à tour été l'objet de la colère de *l'Avenir*. Arrêtons-nous à quelques exemples.

Au tout début de sa carrière, *l'Avenir* entretient un échange de bons procédés avec *les Mélanges religieux*. *L'Avenir* fait le premier pas.

« *Les Mélanges religieux* ont agrandi leur format ainsi que le cercle des matières qu'ils ont traitées jusqu'ici. Encore un jeune homme qui dirige le journal, encore un combattant aux idées chaudes, fortes, vigoureuses; qu'il réussisse, nous lui présentons le bras pour l'appuyer! »²

Puis, *les Mélanges* profitent de la nouvelle présentation de *l'Avenir* (début du volume II) pour acquitter leur dette.

« Nous le répétons avec les Directeurs de *l'Avenir*: « vous tous jeunes gens, aidez la société de *l'Avenir*! » Souvenez-vous que vos destinées sont entre vos mains . . . que si vous négligiez le moindre du monde de répondre à l'appel que vous fait une Société de Jeunes Gens zélés et studieux, vos enfants un jour auraient droit de vous reprocher leurs malheurs. Trop longtemps la jeunesse canadienne est demeurée sans centre d'action, nous dirions même quasi sans énergie. Aujourd'hui c'est bien autre chose; on met à sa disposition le puissant levier de la Presse; malheur à elle si elle se ferme les yeux, se bouche les oreilles, et demeure inactive. »³

L'entente ne dure pas longtemps. La première escarmouche entre les deux journaux survient quinze jours plus tard (voir *l'Avenir*, 27 novembre 1847). Assez curieusement la longue querelle entre ces deux journaux commença par une divergence sur leur vision politique du Canada. Aux *Mélanges*, pro-unionistes, qui affirment que l'Union « opérera un heureux changement » pour les Canadiens français, *l'Avenir* répond:

« Ce n'est pas l'intérêt de l'Angleterre de la faire (i.e. la libre direction de nos affaires) et elle ne le fera pas pour un ACTE DE SUBLIME RÉPARATION! (c'était l'expression des *Mélanges*) aux Canadiens français . . . L'intérêt de l'Angleterre c'est de nous anglifier, c'est de nous donner un gouvernement différent de celui de nos voisins. »⁴

Bien vite, cependant, la bataille s'engage sur des aspects plus spécifiquement religieux, ou encore, sur les relations religion-politique. Par exemple, si *les Mélanges* attaquent le juge Mondelet pour sa récente conférence à l'Institut canadien sur « la position de la femme au Canada », la raison en est:

¹ En terme de fréquence, il nous est difficile de déterminer qui des *Mélanges religieux* ou du *Journal de Québec* est le plus souvent attaqué par *l'Avenir*. Sans avoir fait le calcul précis, nous penserions que c'est le *Journal de Québec*.

² *L'Avenir*, 18 septembre 1847.

³ Cité dans *l'Avenir*, 13 novembre 1847.

⁴ *L'Avenir*, 4 décembre 1847.

« Nous voici rendu enfin au grand champ de bataille des Étoiles (pseudonyme de l'auteur de l'article des *Mélanges*). M. Mondelet n'a pas assez parlé de religion et il a trop encouragé la danse, voilà son grand péché. »¹

Par ailleurs, dans les discussions politiques qui s'annoncent, *l'Avenir* tient à ce que sa position soit bien claire, de même que celle des *Mélanges*.

« Tous nos lecteurs savent que le journal intitulé *Mélanges religieux* fut fondé dans le seul but de défendre, de propager notre religion. Mais peu à peu *les Mélanges* empiètent sur le terrain glissant de la politique . . . Nous voulons qu'on sache bien qu'en *politique les Mélanges* ne représentent nullement l'opinion du clergé dont beaucoup de membres répudiaient le titre de *Mélanges religieux* parce qu'il n'est pas sous le contrôle de ce corps. Nous voulons que l'on sache bien que le rédacteur n'a pas le droit de nous accuser « au nom de la religion ». »²

La bataille deviendra encore plus violente lorsque *l'Avenir*, calomnié par *les Mélanges* au sujet de l'élection pour le comité en vue de l'établissement des Canadiens dans les *Townships*, prouve que *les Mélanges* ont menti.

« Si l'éditeur des *Mélanges religieux* avait appris les commandements de Dieu ou au moins celui que nous venons de citer (Faux témoignage . . .) . . . il n'aurait pas donné au public le scandale de se voir, lui, l'éditeur d'un journal qui s'appelle *Religieux*, convaincu de mensonges, comme il l'a été par nous . . .

« C'est un journal *Religieux*, comme tel le peuple a confiance en lui, il peut tout dire sans être soupçonné . . .

« Pour en finir avec vous, nous vous conseillons de mieux vous y prendre une autre fois, quand vous voudrez surprendre la bonne foi de vos lecteurs, nous vous conseillerons de ne pas exercer votre talent pour la calomnie, l'injure et la fourberie, sur des sujets et des faits si bien connus de tout le monde, car en agissant ainsi vous vous perdrez ainsi que le journal *Religieux* que vous conduisez. »³

Il faut croire que la leçon n'a pas porté puisque, trois mois plus tard, *l'Avenir*, textes à l'appui, montre que *les Mélanges* tronquent même les textes.

« Nous sommes forcés de le dire, c'est plus qu'une fausseté, c'est un mensonge fait à dessin. Nous défions l'organe *prétendu* du clergé de citer une seule de nos phrases qui soient ainsi tournée.

« Quand donc le clergé aura-t-il un organe dont il n'ait pas à rougir. »⁴

Un seul texte montrera le ton des querelles entre *l'Avenir* et le *Journal de Québec* dont le rédacteur Joseph Cauchon avait un nom que *l'Avenir* ne manque pas de souligner.

¹ *l'Avenir*, 15 janvier 1848.

² *Idem*, 29 avril 1848.

³ *Idem*, 22 juillet 1848. Voir aussi le journal du 14 juin 1848.

⁴ *Idem*, 31 octobre 1848.

« Jusqu'à cette heure, les mots de socialisme, de communisme, de démagogie, de démolissement de l'ordre social, furent à peu près les seuls arguments du *Journal* qu'il employait sans relâche pour combattre les principes de notre feuille. Évidemment, ces épouvantails bons pour effrayer les niais et les imbéciles, sont usés . . . »¹

À la *Revue canadienne*, « sauvegarde des possessions britanniques au Canada », qui demande au nom de qui parle *l'Avenir*, le journal répond :

« Nous venons au nom de l'intérêt général du Bas-Canada ; au nom des maux que nous avons indiqués ; au nom de nos institutions envahies par des institutions étrangères ; au nom de notre langue rendue nulle en politique ; au nom de nos lois et de nos mœurs que nous voulons conserver ; au nom de notre nationalité . . . nullifiée et jetée dans une position d'infériorité à pente rapide que lui a fait l'Union.

« Nous disons qu'on refuse d'admettre la nationalité canadienne-français comme le principe d'aucune action politique.

« L'Union sauve notre nationalité (thèse de la *Revue canadienne*) ; ne voyez-vous pas en effet dans le Parlement sous le plus libéral des ministères qu'on y parle la langue française toutes les fois qu'on désire ne pas être compris ou écouté. Et notre langue, le premier élément de notre nationalité, n'est-elle pas dès lors inutile . . . »²

Les hommes

Parmi les hommes nommément attaqués par *l'Avenir*, il y a évidemment, Joseph Cauchon, « leader parlementaire » des Bas-canadiens. Le journal rappelle que

« les trente moutons (les députés du Bas-Canada surtout) (sont) conduits par le bélier Cauchon ». ³

Mais c'est surtout à Lafontaine (après la rupture) que *l'Avenir* s'en prend. Reprenant une phrase du chef politique : « Les hommes changent, le système reste », *l'Avenir* écrit :

« Vous (Lafontaine) avez des places, vous êtes au pouvoir. Mais ce pouvoir vous affaiblit considérablement parce que vous ne pouvez le garder qu'en vous humiliant humblement à vos maîtres, en proclamant qu'ils sont justes, quand ils vous flagellent et vous dépouillent, et en ne demandant rien qui puisse leur déplaire. »⁴

Et lorsque, en 1851, circulent les rumeurs de la démission de Baldwin et de Lafontaine, le journal perd toute retenue.

« M. Lafontaine laissera la vie publique quand il en sera chassé à grands coups de pieds — il voit les semelles se soulever et il cherche son chapeau et la porte ; mais il ne partira qu'à l'application des coups. »⁵

¹ *l'Avenir*, 30 avril 1851. Voir aussi le journal du 29 avril 1848.

² *Idem*, 22 avril 1848.

³ *Idem*, 9 juillet 1851.

⁴ *Idem*, 11 octobre 1849.

⁵ *Idem*, 9 juillet 1851. Voir aussi le journal du 25 juillet 1851.

Les amis

L'équipe de *l'Avenir* a toujours eu beaucoup de respect pour Papineau. A cette critique du *Canadien*:

« Nous regrettons, nous aussi, bien sincèrement, que M. Papineau ait adopté la marche qu'il a suivie depuis sa rentrée dans la vie parlementaire et qui l'a perdu comme homme public . . . »¹

l'Avenir répond:

« Loin d'être perdu dans l'esprit public, M. Papineau, s'il voulait sortir de sa demeure visiter les comtés du district de Montréal, ferait pâlir tous ses adversaires . . . Malgré ce qu'en dit le *Canadien* M. Papineau est l'homme le plus justement populaire que nous ayons dans notre district, parce qu'il est fidèle à son passé et qu'il désire des institutions électives et l'indépendance du Canada . . . »²

Toutefois, son admiration pour Papineau n'empêche pas *l'Avenir* de garder son objectivité et de demeurer fidèle à son credo politique. Lorsque le *Journal de Québec* écrit que *l'Avenir* serait prêt « à sacrifier (ses) principes les plus chers à deux hommes: MM. Papineau et Dessaulles » (cité par *l'Avenir*, 28 mai 1851), *l'Avenir* rappelle qu'il a combattu Papineau et Dessaulles, défenseurs de la tenure seigneuriale. Par ailleurs, le journal reconnaît être, avec eux, dans

« une féconde et large communion d'idées et de principes. »³

Mais, continue *l'Avenir*:

« Si, comme adversaires de MM. Papineau et Dessaulles, nous rencontrons aux *hustings* des hommes aussi probes que nous les connaissons et partageant *toutes* nos opinions, NOUS SOUTIENDRONS CES ADVERSAIRES DE PRÉFÉRENCE À MM. PAPINEAU ET DESSAULLES. »⁴

IV. L'ÉVOLUTION DE L'AVENIR, SON IDÉOLOGIE

L'Avenir fut avant tout un journal politique. Sa vision du politique, dans le contexte canadien de 1850, le journal la développe en s'appuyant sur une idéologie, dirions-nous, à double volet: d'une part, un idéal démocratique, d'autre part une option nationaliste. L'analyse de *l'Avenir* nous a fait voir que ses collaborateurs, désirant être fidèles à l'une et l'autre option, ont été entraînés, par l'évolution même de la situation politique canadienne, à défendre une idéologie dont nous essaierons de montrer les ambiguïtés, voire même les antinomies.

¹ Cité dans *l'Avenir*, 3 octobre 1851.

² *Ibidem.*

³ *Idem*, 28 mai 1851.

⁴ *Ibidem.*

Que *l'Avenir* ait opté pour le *credo* démocratique, nous l'avons suffisamment démontré dans l'analyse des grands thèmes abordés par le journal. Rappelons ici quelques textes seulement.

Inspirés de la philosophie mennaisienne, les rédacteurs de *l'Avenir* affirment :

« Nous suivons les idées et non les hommes; le public, lui aussi, doit juger les idées et non suivre les hommes. » ¹

D'où, une conception précise du journalisme.

« Il nous semble que le but et le devoir de journaliste étant essentiellement d'instruire et d'éclairer le peuple sur ses intérêts, il ne doit pas s'efforcer de lui faire croire aveuglément les opinions et les doctrines qu'il prêche . . . , mais qu'au contraire il doit essayer de lui faire comprendre en quoi les opinions et les principes qu'il professe sont meilleurs . . . afin de mettre par là les lecteurs en état de juger du pour et du contre et de faire connaître aux masses pourquoi elles sont d'une opinion plutôt que d'une autre . . . » ²

Son idéal démocratique, *l'Avenir* le centre avant tout sur le thème du « Rep. by Pop. »

« La représentation est accordée au peuple pour qu'il participe au gouvernement général, pour exprimer ses besoins, ses désirs, pour contrôler ses gouvernants et leur imprimer la direction qu'il veut leur donner. » ³

Par ailleurs, l'option nationaliste de *l'Avenir* apparaît tout au long de la vie du journal, en étroite relation avec l'évolution de ses idées politiques. Nous ne ferons que rappeler ici les grandes charnières de cette évolution dont nous avons retracé le cheminement dans la section « Orientation du journal » de notre premier chapitre.

Au tout début, *l'Avenir* veut se tenir à l'écart de la vie politique.

« Nous ne serons point étranger à la politique générale ou locale. Mais tout en tenant nos lecteurs au courant des discussions intéressantes et en y prenant part quelque fois, nous nous abstiendrons d'entrer dans toutes ces querelles . . . » ⁴

La défense de la nationalité canadienne-française coupera court, cependant, à cette intention. La souveraineté et l'existence même du peuple canadien-français ne seront sauvegardées que si le Bas-Canada obtient une représentation gouvernementale correspondant au volume de sa population. Pendant un certain temps, *l'Avenir* a cru possible d'obtenir ce résultat à l'intérieur même du système de l'Union. C'est pourquoi il soutient le parti de Lafontaine porté au pouvoir à l'hiver de 1846, et ce, malgré l'opposition de son « idole » Louis-Joseph Papineau.

¹ *L'Avenir*, 3 mai 1848.

² *Idem*, 5 février 1848.

³ *Idem*, 27 mai 1848.

⁴ Prospectus du second volume de *l'Avenir*, 6 novembre 1848.

« Nous voulons le (le Ministère) soutenir et l'appuyer tant que nous ne serons pas convaincus, de manière à ne pouvoir nous y tromper, qu'il refuse de travailler à obtenir pour le peuple les grandes et nombreuses réformes dont il a besoin. »¹

Déçu par ce qu'il appelle « les reculades » du ministère Lafontaine-Baldwin, *l'Avenir* prononce la déchéance du parti « dit réformiste » :

« Cédant un pouce, ils ont fini par céder des pieds de terrain, et à l'heure qu'il est, rien ne les sépare de l'élément le plus conservateur que l'on puisse apercevoir dans la sphère de la politique canadienne. »²

Pour rester fidèle à son idéal démocratique, il ne reste plus, selon *l'Avenir*, qu'une solution: demander le rappel de l'Union et favoriser par tous les moyens l'annexion du Canada aux États américains qui, eux, respectent la souveraineté du peuple.

C'est alors, pensons-nous, qu'apparaît l'antinomie fondamentale dans l'idéologie des rédacteurs de *l'Avenir*. Nous ne ferons ici qu'en esquisser les grandes lignes. Un approfondissement sérieux exigerait le recours à des sources autres que le journal lui-même.

L'Avenir veut, en effet, défendre deux options: l'option nationaliste, l'option démocratique. Dans les premières années de son existence, *l'Avenir* se porte d'abord à la défense de la nation canadienne-française. Or, selon l'expression même du journal, « notre langue (est) le premier élément de notre nationalité ».³

Pour atteindre son objectif, qui est la souveraineté de la nation, *l'Avenir* table sur les principes démocratiques. Selon lui, il est anormal et contraire à tout ordre social que, dans une société, la majorité soit gouvernée par la minorité; dans le contexte historique, les Canadiens français par l'élément anglais du pays. Il semble donc, alors, que l'option démocratique soit en quelque sorte au service de l'option nationaliste.

Comment concilier, en effet, l'union à la république américaine et le maintien de notre langue, « premier élément de notre nationalité ». Pour les signataires du « Manifeste de Montréal » en faveur de l'annexion, le problème ne se posait pas. *L'Avenir* ne nous apprend-il pas qu'ils sont en très grande majorité de langue anglaise ?⁴

Les rédacteurs du journal ont vite saisi le dilemme. Sans doute aussi que les objections avancées par les journaux « connexionnistes », le leur en ont fait davantage prendre conscience. Car *l'Avenir* se plaît à rapporter les échos des Canadiens vivant aux États-Unis sur le respect accordé à la foi catholi-

¹ *L'Avenir*, 3 juin 1848.

² *Idem*, 21 janvier 1852.

³ *Idem*, 22 avril 1848.

⁴ Voir *l'Avenir* du 13 octobre 1849.

que et à la langue française.¹ Cependant, si *l'Avenir* commente les propos sur le respect de la religion des Canadiens, s'il publie la note d'un correspondant américain « sur le progrès du catholicisme aux États-Unis »,² nous n'avons trouvé nulle part dans les pages du journal, à notre connaissance, un article ou une note de ses rédacteurs discutant du problème de la langue pour un Bas-Canada devenu partie intégrée aux États-Unis. Dans *l'Avenir* des années 1849 à 1851, on lira de nombreux articles sur les avantages économiques, agricoles, commerciaux, etc., d'un rattachement du Bas-Canada aux États-Unis. On n'y trouvera rien sur le statut que notre langue aurait dans ce nouveau contexte politique. Si nous nous rappelons alors que, pour *l'Avenir*, « notre langue est le premier élément de notre nationalité », que deviendra alors la nation canadienne-française ?

En outre, le journal s'était opposé au projet naissant d'une confédération canadienne parce que le Bas-Canada s'y serait trouvé davantage noyé dans l'élément anglais du pays.

« Comme nous l'avons dit plus haut, cette confédération n'est par rapport à nous que l'addition de la représentation du Nouveau-Brunswick au Haut-Canada. Nous entrerons dans cette confédération comme un sixième quant à notre force, et nous y entrerons sans communauté d'intérêts, sans sympathie pour les cinq sixièmes de cette confédération composée d'une nationalité étrangère. À cette étrangère appartiendra le pouvoir. »³

Pensait-on, à *l'Avenir*, que la situation serait tellement différente pour un Bas-Canada devenu membre des États américains ? Là nous paraissent être les contradictions dans l'idéologie du journal.

À moins que les rédacteurs de *l'Avenir* entraînés par une utopie eussent cru possible la création d'un État bien à nous à l'intérieur de la fédération américaine ? Mais là encore, nous pouvons sérieusement nous demander si ce qui était possible, aux États-Unis, pour les unités ou des petits groupes (respect de la religion et de la langue) le serait demeuré par l'addition massive et subite de plus d'un demi-million de personnes.

CONCLUSION

L'avouons-nous en terminant, la fréquentation de *l'Avenir* a fait naître chez nous une profonde sympathie pour ce mouvement de jeunesse des années 1850.⁴ La confiance en la force des idées démocratiques, confiance jointe sans doute à l'ardeur et à l'inexpérience de la jeunesse, a donné naissance à une belle page de notre histoire. La courte existence de *l'Avenir*

¹ Voir *l'Avenir* du 10 janvier 1850.

² *Idem*, 22 janvier 1850.

³ *Idem*, 27 décembre 1848.

⁴ Lionel GROULX, « Un mouvement de jeunesse vers 1850 », dans *Notre maître, le passé*, 2^e série, pp. 213-232.

fut, à n'en pas douter, une très belle aventure. C'est d'ailleurs ce que nous pressentons en lisant l'éditorial d'adieu de J.-B.-É. Dorion, directeur-gérant du journal.

« Après quatre années et demie d'existence, après avoir contribué à former un nouveau parti par la force des idées qu'il contenait, ce livre se ferme . . .

« L'idée qui donna naissance à *l'Avenir* fut une idée de progrès, d'indépendance et de libertés politiques. Cette idée suffisait à elle seule pour lui attirer une haine et une guerre acharnées de la part de tous les amis du despotisme en petit ou en grand.

« . . . Une lutte s'en est suivie; lutte ardente, passionnée, violente, acharnée, car d'un côté s'est trouvée la justice des droits du peuple jointe à l'ardeur de la jeunesse; de l'autre, la force de l'autorité disposant d'un patronage et de moyens de corruption sans limites, joints aux jalouses colères de l'âge mûr; ici le cœur, le dévouement et le patriotisme, là l'égoïsme, la flatterie, le servilisme, la négation de tout principe d'une politique sage, honnête et éclairée.

« . . . L'œuvre de la régénération politique est commencée, elle se continue sans relâche et s'accomplira infailliblement . . . La publication de *l'Avenir* n'aura donc pas été inutile et si le journal a pu préparer la voie aux idées républicaines, je m'estimerai toujours heureux d'avoir participé aux travaux qui auront amené cet état de chose. »¹

Très belle aventure, disions-nous. Sans doute nous est-elle advenue trop tôt!

Jean-Paul MONTMINY

*Département de sociologie et d'anthropologie,
Université Laval.*

¹ *L'Avenir*, 21 janvier 1852.